

Introduction générale

L'outre-mer, selon la définition qu'en donne tout bon dictionnaire, est l'espace « situé au-delà des mers ». Pour la France, c'est une expression dont la définition est à géométrie variable. Elle couvre au gré de l'Histoire et des événements politiques, une réalité non seulement territoriale mais aussi humaine, économique, juridique, très diverse. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'outre-mer n'est autre que l'empire colonial français lequel correspondait à douze millions de km² et à près de 68 millions d'habitants. Aujourd'hui l'outre-mer français désigne ni plus ni moins que l'ensemble des territoires non métropolitains où flotte le drapeau français. Ces territoires relèvent de trois types de statuts distincts : départements d'outre-mer (DOM), territoires d'outre-mer (TOM) et collectivités territoriales (CT). Depuis 1946¹, la Guyane française (sur la côte nord-est de l'Amérique du Sud), la Guadeloupe et la Martinique (dans le bassin de la Caraïbe) et l'île de la Réunion (dans l'océan Indien) relèvent du statut de DOM et leur évolution institutionnelle s'est située dans le cadre de la « départementalisation ». La loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982² a par ailleurs fait de ces territoires des Régions monodépartementales : ils sont en conséquence dotés, outre d'un conseil général comme tout département français, d'un conseil régional. Il existe trois territoires océaniques, lesquels sont la Nouvelle-Calédonie et dépendances, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française. Ces territoires ont le statut de territoires d'outre-mer. Il en va de même pour les TAAF (Terres australes et antarctiques françaises que sont les îles Amsterdam, Saint-Paul, Crozet, Kerguelen et la Terre Adélie). A l'exception des TAAF, tous sont représentés au parlement français. Enfin, Saint-Pierre et Miquelon (dans l'Atlantique Nord, à proximité de Terre-Neuve) et Mayotte dans l'archipel des Comores (océan Indien) ont le statut hybride de collectivités territoriales. La France s'est donc agrégée des terres très éloignées et de tailles très variées. Contrairement aux autres puissances coloniales européennes, la France s'est d'un côté détachée de forts noyaux de peuplement en Amérique du Nord, au Québec en particulier et au Maghreb et d'un autre côté, elle a tenu à pérenniser des relations avec des Etats africains francophones (aires culturelles privilégiées) et à conserver ses colonies insulaires devenues les DOM-TOM. Pourquoi un tel choix ? Pourquoi aujourd'hui la France maintient-elle les DOM dans la République ? Qu'apportent-ils à la France et quel est le rôle de ces territoires dans la politique extérieure de la France ?

1 C'est la loi du 19 mars 1946 qui, dans son article 1, érige les colonies en départements français.

2 La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 créa les Régions et les érigea en collectivités territoriales, statut qu'elles ont acquis réellement après les élections des conseils en 1986.

La question principale relative à la conservation des anciennes colonies est importante à plus d'un titre. C'est une question récurrente qui mérite d'être posée alors même que les problèmes socio-économiques foisonnent dans ces départements et que l'heure est au débat sur la redéfinition et sur l'opportunité d'un changement de statut desdits départements. Il existe dans ces régions une quête institutionnelle très forte qui se manifeste par une sollicitation pressante au dialogue institutionnel avec le gouvernement, sur la base d'une solution à la carte. Marqués par une violence politique et syndicale impressionnante, aboutissant à des réclamations de pouvoirs décisionnels, les DOM semblent suivre l'exemple des indépendantistes de la Nouvelle-Calédonie. Les révoltes et revendications de ces derniers ont suivi une certaine logique événementielle qui n'a pas échappé aux domiens. L'obtention d'un statut d'autonomie élargie en Polynésie française qui apparaît appropriée à la situation polynésienne fascine les élus des DOM. Par l'accord de Nouméa³ s'ouvre une période transitoire au cours de laquelle des compétences, à l'exception des pouvoirs régaliens, seront progressivement transférées de manière irréversible au territoire, en particulier dans le domaine économique et social. Ce territoire sera doté d'un nouvel exécutif, c'est-à-dire un gouvernement collégial élu par le congrès et responsable devant lui, qui exercera les attributions actuellement dévolues au haut-commissaire et d'un pouvoir législatif, le congrès, qui adoptera des « lois du pays » susceptibles de recours devant le conseil constitutionnel. A l'issue de la période transitoire « les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie⁴ seront amenées à se prononcer sur l'ac-

3 La conclusion de l'accord de Nouméa a été facilitée par l'accord intervenu le 1^{er} février 1998, dit « accord de Bercy », prévoyant les conditions dans lesquelles des titres d'exploitation de massifs miniers actuellement détenus par Eramet (actionnaire principal de la société Le Nickel) pourront être cédés à la Société minière du sud Pacifique (contrôlée par la société de financement de la province nord) afin de lui garantir un approvisionnement en minerai en vue de la construction d'une usine de traitement du nickel dans la province nord (Projet de loi de finances pour 1999 - Rapport Général 66 (98-99), Tome III, Annexe 34 - Commission des finances.

De nombreuses recherches et des ouvrages sur le thème de la départementalisation dans les Antilles-Guyane ont été réalisés, parmi eux voir, BUCHOT, J.Cl, *Vingt ans de départementalisation dans les départements d'outre-mer*, Thèse de 3^e cycle, Grenoble, 1976 ; MAM LAM FOUCK S., *Histoire de la Guyane contemporaine, 1940-1982. Les mutations économiques, sociales et politiques*, Paris, Editions Caribéennes, 1992 ; JACQUEMART S., *La question départementale outre-mer*, PUF, 1983 ; plus récent voir Constant F., et Justin D., *1946-1996, cinquante ans de départementalisation outre-mer*, l'Harmattan, 1997.

4 La France est présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1853. Dès leur arrivée les Français conclurent avec les autorités indigènes un accord qui plaçait la Nouvelle-Calédonie sous la souveraineté française. L'intérêt de ce pays était géoéconomique, avec le nickel et stratégique. Durant la Seconde Guerre mondiale, la Nouvelle-Calédonie a occupé une fonction d'avant-poste dans la défense du continent australien, puis de plateforme sur laquelle les Américains ont pu s'appuyer pour reconquérir le Pacifique au détriment des Japonais. Située au carrefour des routes maritimes qui lient l'Australie et la Nouvelle-Zélande aux Etats-Unis et au Japon, la Nouvelle-

cession à la pleine souveraineté » selon l'article 77 de la Constitution (Projet de loi de finances pour 1999). C'est l'autodétermination qui désormais se profile à l'horizon. L'article 1 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 dispose que la République : « favorise l'évolution de cette autonomie de manière à conduire ce territoire d'outre-mer au développement économique, social et culturel dans le respect de ses intérêts propres, de ses spécificités géographiques et de son identité ».

Une mutation statutaire donnant lieu à un destin quasi similaire germe dans l'esprit des élus originaires des départements français d'Amérique. Pourquoi les DOM souhaitent-ils, eux aussi de nouvelles structures institutionnelles ? Est-ce par simple « orgueil politique » ou par nécessité ? Jusqu'où iront-ils dans leurs revendications ? Comment réagira la France ? Utilisera-t-elle le référendum ou accordera-t-elle sans condition un radical changement statutaire nécessitant par là même une modification de la constitution ?

Après tout et c'est là la question déterminante : que représentent les DOM pour la puissance française ?

Les DOM : des spécificités négatives ?

A l'époque coloniale, les ministres considéraient que les colonies n'étaient que de simples « dépendances » dont le sort ne faisait pas partie des préoccupations premières de la France. « Lorsque la maison brûle on ne s'occupe pas des écuries » disait CHOISEUL. La colonie n'offrait d'intérêt que si elle rapportait à la métropole. Elle ne devait absolument rien coûter au trésor (LUCHAIRE, 1992 : 9). Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les DOM sont singuliers par leur insularité, leur éloignement, leur climat, leur histoire, leur économie, leur statut... Ces différentes spécificités sont considérées pour bon nombre comme négatives.

L'insularité⁵ favorise la dépendance par rapport à la métropole et rend difficile le développement d'un secteur industriel performant. L'éloignement engendre des conséquences économiques et sociales néfastes concernant les délais de réalisation et de livraison, les courants d'échanges, la circulation de diverses informations, l'enseignement, la formation... Le climat est propice à

— Calédonie est assise sur une position géopolitique privilégiée pour observer le trafic maritime intercontinental et pour contrôler les communications entre le Pacifique et l'océan Indien. (CHAUPRADE, A., *Introduction à l'analyse géopolitique*, Ellipses, 1999).

5 On parle d'insularité quand il y a isolement sur la mer. L'insularité est perçue ici comme négative mais il faut savoir qu'elle est pour un Etat souvent synonyme d'exception voire d'avantage. L'insularité cultive la volonté d'indépendance. Durant des siècles, l'île anglaise a disposé de la suprématie maritime mondiale, notamment grâce à des marines de guerre et marchande exceptionnelles. Le mer appelle au développement des Etats insulaires, leur expansion loin des terres originelles (CHAUPRADE, A., *Introduction à l'analyse géopolitique*, Ellipses, 1999).

toutes sortes d'intempéries : cyclone, sécheresse, séisme, inondation. Les DFA se sont vu attribuer une série de qualificatifs à consonances négatives. Ils sont des confettis, des reliquats, des poussières ou des lambeaux de l'empire français, des cocotiers de la République, des îles à la dérive, des filles ou des danseuses entretenues, des mendiants, le tiers monde de la France... Beaucoup considèrent que ces départements ne sont intéressants que par leur exotisme, leurs plages de sable fin, leurs cocotiers et la nonchalance donnant l'apparence d'un profond bien-être chez les habitants. Concernant la Guyane, elle semble être toujours perçue comme une terre d'aventure, une terre maudite ou comme un espace insalubre où la fièvre décime les hommes. Ce serait un pays dangereux empli de réserves de serpents venimeux, d'araignées géantes, de caïmans et de monstres, où l'on ne peut vivre qu'à l'abri de multiples précautions qui effrayent plus qu'elles ne rassurent (LAMARCHE, 1922 : 216).

La réputation de la Guyane a été entachée par la construction du bagne et par son histoire. L'espace guyanais c'est « l'enfer vert », « le cimetière des Européens », « la guillotine sèche ». D'une manière générale ces considérations évoquent à la fois la petitesse, l'éparpillement et la dépendance de ces régions d'outre-mer. Selon Georges LOUISOR, il existe dans les propos relatifs aux DOM « une ironie grinçante teintée de fausses affections, un certain dédain condescendant aux relents de paternalisme colonial avec en filigrane cette interrogation pernicieuse : au fond, quel intérêt avons-nous Français à nous attacher à ces petits bouts de terre qui nous coûtent si cher et nous rapportent si peu » (LOUISOR, 1992 : 75).

Ces perceptions négatives qui perdurent encore au XXI^e siècle, ont pour principal support des considérations économiques : L'outre-mer serait improductif et entretenu. Dans les DOM on consomme beaucoup et on ne réalise que des productions symboliques (canne à sucre) ou résiduelles (ananas, rhum, bananes...). Ces départements ne sont alors que des espaces déséquilibrés fortement dépendants de la France. Le budget réservé aux DOM est plus élevé que celui des départements français. Les collectivités (outre-mer) sont endettées. Les administrations représentent 16 % du produit intérieur brut (PIB) aux Antilles. En Guyane 70 % des emplois sont tertiaires. Le taux moyen d'urbanisation s'élève à 55 % avec des extrêmes de 98 % dans les TOM tels que Saint-Pierre-et-Miquelon. L'urbanisation galopante et incontrôlée est aussi impressionnante que celle des agglomérations parisienne, marseillaise, lyonnaise (WACKERMANN, 1997 : 207). Certains journalistes écrivent même qu'il existe en Guyane une désarmante méconnaissance du rôle de l'économie, de la science et de la technique. La génération actuelle serait peu expérimentée et souvent mal formée. Cela signifie que la capacité des habitants guyanais à s'auto-gérer est quasiment nulle. Dans la littérature consacrée aux DOM, les termes choisis pour les définir sont incisifs et dégradants mettant en relief les dysfonctionnements. On parle d'économie superficielle ou d'économie sous perfusion. Le déficit commercial des DOM est l'argument significatif le plus utilisé. En 2000, le déficit était de 11,5 milliards de francs en Guadeloupe et de 9,6 milliards de francs en Martinique et de 3,3 milliards de francs pour la

Guyane (INSEE-2000). La présidente de la Région Guadeloupe, Lucette MICHAUX-CHEVRY, avait fait en octobre 1999 la déclaration suivante : « En métropole, on ne comprend rien à ce qui se passe ici. J'ai entendu et lu tellement de choses fausses ! L'économie bananière va très mal, la pêche a des problèmes dus à la réglementation et le tourisme connaît de plus en plus de difficultés. L'import se développe et la Guadeloupe devient une société de consommation au lieu de produire. Les Guadeloupéens sont mal dans leur peau, ils n'ont jamais su se positionner. La société guadeloupéenne explose, les changements sont arrivés trop brutalement et plus rien ne va. Les gens ont trop conscience que le pouvoir se trouve à 7000 kilomètres. Et je ne parle pas de l'absence de dialogue, des émeutes et des clans. Le climat est carrément explosif » (*Paris-Match*, 11 novembre 1999).

L'énumération des articles, des discours, des livres et des déclarations orales qui accablent les départements d'outre-mer de toutes les tares, serait trop longue et fastidieuse à réaliser. Paulin BRUNÉ souligne un fait flagrant : la plupart des publications de magazines et de revues à sensation sur l'outre-mer coïncident toujours avec les périodes de difficultés économiques (BRUNÉ, 1996 : 96). Ceci nous amène alors à comprendre que dans un tel cas, les données communiquées ne peuvent être qu'inéluctablement négatives. Il y a une uniformité permanente du discours négatif relatif aux DOM. Pourtant lorsque l'on élabore une analyse fine sans préjugés sur l'économie des DOM, on aboutit à la conclusion suivante : les économies domiennes sont dynamiques et la croissance dépasse 4 % par an en moyenne, chiffre très au-dessus de celui de la métropole. Ces économies au bilan contrasté certes, sont créatrices d'emplois : 113 000 emplois ont été créés de 1982 à 1993, soit une croissance de près de 30 % (*Pacte pour l'emploi*, 1999). En Guadeloupe tout comme en Martinique, la production est en progression. Celle de la banane par exemple, est de 121 758 tonnes en 2000 avec une augmentation de 6 % des exportations par rapport à 1999. En Martinique, elles ont progressé de 7,8 % en 2000. Concernant le melon, la Guadeloupe produit 4939 tonnes avec des exportations en progression de plus de 32,7 % en 2000 ; en Martinique la hausse est de 25 % en 2000. Dans le domaine de bâtiment, le BTP génère 10 à 11 % de la valeur ajoutée alors qu'en métropole il représente 4,7 %. En Guyane, les exportations concernent en grande partie l'or. En 2000 on assiste à une croissance de plus de 49,6 % des exportations d'or. Dans le domaine de l'agriculture, la Guyane est l'unique département français où le nombre d'exploitations croît à un rythme soutenu. (*Antiane*, n°49-2000).

Notons que les DOM sont souvent présentés comme des zones de chômage de masse. Il convient de remarquer que si le chômage est élevé c'est principalement parce que la croissance démographique est forte et que le mode de fonctionnement des entreprises qui doit indiscutablement se bonifier est inadapté aux réalités.

Rares sont les travaux sur les DOM qui ne mentionnent pas les sommes importantes déversées par la France dans ces régions : 11,5 milliards de francs

ont été accordés aux DOM pour la période 94-99⁶. Les médias n'ont eu de cesse de le répéter et de présenter les mesures prises par le gouvernement français en faveur des DOM. Ainsi nul n'ignore la volonté de la France de concrétiser l'égalité par l'application d'un pacte de développement annoncé en février 1996 par le premier ministre. Cette application se fera durant tout le septennat. Nous savons qu'en 1995, ont été étendus aux DOM, l'allocation de garde d'enfants à domicile, l'allocation de soutien familial, les primes de déménagement. On sait également qu'il y a eu un alignement du niveau du SMIC (+770 francs) et une extension rétroactive au 1^{er} janvier 1996 de l'allocation parentale d'éducation pour jeunes enfants. D'ici décembre 2001, le montant du revenu minimum d'insertion (RMI) sera aligné sur la norme nationale. Le secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer a fait savoir ouvertement que le projet de finance pour l'an 2000 avait prévu une enveloppe de 6,36 milliards de francs pour l'outre-mer avec comme priorité l'emploi et en second lieu la réhabilitation et la construction de logements. Pour l'année 2001, nous avons su que le budget de l'outre-mer est en augmentation de 6,94% et que l'emploi se voit réservé une enveloppe de 2,64 milliards de francs par le fonds pour l'emploi dans les DOM (FEDOM), soit une augmentation de 25,6%. Par ailleurs, 950 MF devront permettre le développement de la politique de réhabilitation de l'habitat insalubre et la construction de logements. Nul ne peut pécher par ignorance en matière d'informations relatives aux efforts fournis par le gouvernement français en faveur du développement des DOM. L'application automatique aux entités ultramarines des dispositions adoptées par la métropole, la règle connue désormais de tous, a renforcé l'assimilation. Ces mesures démontrent la volonté de la France d'aider et de développer certes, mais aussi de conserver voire resserrer les liens avec les départements français d'Amérique ! Quelles sont les raisons qui fondent réellement une telle stratégie politique ?

L'appartenance des DOM à la France date. En effet, elle est plus ancienne que celle du Roussillon (1659), de la Franche-Comté (1678), de l'Alsace (1648-1681), de la Lorraine (1766), de la Corse (1768), de la Savoie ou de Nice (1860). Mais cet élément serait bien insuffisant pour expliquer la conservation des DOM par la France et encore moins la raison pour laquelle elle renforce ses liens avec eux.

Deux remarques peuvent être faites sur les études relatives aux DOM :

- Lorsque l'on prononce le vocable DOM, il est fait très souvent allusion à la Guadeloupe proprement dite et à la Martinique essentiellement. Les rares fois où sont mentionnées la Guyane et la Réunion, c'est dans le but de réaliser des comparaisons hâtives voire expéditives. Il est parfois imprudent de

6 Assises des DOM - Bilan perspectives - Février 1997. Lors de la dernière visite du premier ministre, Lionel JOSPIN, en octobre 1999 aux Antilles, les promesses d'une augmentation des aides financières ont été déclarées devant les médias mais ont été accompagnées pour la première fois d'un discours sévère sur la prise de responsabilité des DOM. Un changement quant au regard sur les DOM est désormais amorcé et nécessite une attention toute particulière pour les jours à venir.

parler des DOM de manière globale et de laisser supposer que les DOM sont en tous points identiques. Si certaines spécificités les unissent, d'autres les distinguent radicalement. La notion domienne, unificatrice, masque dangereusement des particularités notables entre les DOM. Cela entraîne une méconnaissance des réalités d'outre-mer. L'entretien de cette désinformation fournit aux grands esprits imaginatifs, une réserve inépuisable de mythes les plus incroyables. Il est dans bien des cas nécessaire d'avoir une approche à la carte des problèmes des départements.

- Les travaux sur les DOM sont généraux. Les problèmes cruciaux sont bien souvent survolés. Quand les recherches sont un peu plus élaborées, il s'agit toujours des mêmes références de départ, notamment économiques à savoir la non productivité, la production marchande et non marchande, les transferts publics, la démographie, le chômage, le RMI... ce qui aboutit à la même et négative conclusion c'est-à-dire la crise : crise de développement, crise de confiance politique, crise culturelle et identitaire. Les causes sont rarement l'objet d'analyses approfondies. Les examens sont sommaires et peu diversifiés. Les réflexions menées sont traditionnellement pessimistes et réductrices.

Il ne s'agit pas de nier l'existence de la crise multiforme de ces départements car elle est réelle. Le fait est, qu'un territoire ou une population n'est jamais complètement inutile, inintéressante, infructueux ou encore totalement frappé d'inanité permanente. Face au tableau si sombre régulièrement dépeint sur les DOM, il est difficile de supposer, ne serait-ce qu'un court instant, l'existence de vertus géostratégiques et d'enjeux géopolitiques de ces départements. C'est pourtant le défi que l'on se lance. La situation des DOM est hybride. Nous partirons du fait que tout territoire est un enjeu et donc digne d'intérêt. Rechercher les enjeux des DOM permettra de rendre compte des réalités domiennes et de mettre en exergue la logique de l'action du gouvernement français. Il ne peut s'agir d'éternelles actions charitables, humanitaires, ou d'une simple solidarité nationale ou encore d'un attachement aveugle au principe traditionnel de l'indivisibilité du territoire français. L'intérêt de la France dans les DOM est indéniable. La déclaration de Bernard PONS relative aux largesses du gouvernement, en faveur du « capitalisme local » lors de la discussion de la loi programme en novembre 86 est significative. Elle nous offre un élément de réflexion à partir duquel nous élaborerons notre raisonnement. En effet il déclare que « les départements d'outre-mer et les territoires d'outre-mer (DOM-TOM) rapportent plus à la France qu'ils ne coûtent » (MOUTOUSSAMY, 1998 : 23) et Robert HUE, secrétaire national du parti communiste français renchérit en 1999 et affirme que : « Les DOM- TOM sont une chance pour la France. Il suffit d'évoquer quelques noms : KAREMBEU, THURAM, Marie-Jo PEREC, Christine ARRON... et aussi Frantz FANON, Aimé CÉSAIRE, Patrick CHAMOISEAU, Raphaël CONFIAANT... » (*Paris-Match*, 11 novembre 1999).

A la question « pourquoi maintenir les DOM dans la République ? », nous tenterons d'apporter une réponse novatrice, se dégageant des idées reçues et

dépassant les problèmes économiques. Alors que cette question pique de façon vive la sensibilité de chacun, nous nous débarrasserons de toutes frustrations et passions paralysantes, en mettant l'accent sur les potentialités. Nous réduirons le champ d'analyse à la Guyane, pays encore mal connu et dans lequel émergent de grands foyers de turbulence. Ce sera l'occasion d'étudier les problèmes actuels de ce département, théâtre de manifestations revendicatives. Certains parlent même d'imminente explosion sociale de la Guyane. Lors du premier voyage présidentiel de Jacques CHIRAC dans cette région, il avait déclaré : « Je suis venu parce que la Guyane souffre, parce qu'elle connaît de grandes difficultés, parce que beaucoup de Guyanais sont au bord de la détresse » (*Antilla*, 1997). La Guyane est un DOM et comme tous les DOM elle est « l'expression des contradictions croissantes et du désarroi grandissant de la société mondiale, la répercussion de la complexité et des divers et nombreux dysfonctionnements des mécanismes socio-économiques qui conditionnent l'orientation du Globe, la marque des politiques ambiguës » (WACKERMANN, 1997 : 207). Donc étudier la Guyane, c'est examiner les problèmes ambiants dans le monde et comme, outre les problèmes spécifiques guyanais, la Guyane connaît des difficultés similaires à celles des autres DOM, c'est aussi étudier la situation des DOM par rapport à la situation particulière de la Guyane. C'est en Guyane que le malaise socio-économique est le plus marqué. C'est dans ce département que la dépendance à la France semble la plus grande. Lors de la crise-émeute de novembre 96 un certain nombre de réclamations ont été faites montrant l'ampleur de la situation critique. Le député Christiane TAUBIRA-DELANNON avait déclaré à cette occasion que « les lycéens ont exprimé leur refus du seul choix qui leur reste entre le chômage, la délinquance, la drogue ou le seul suicide. Un choix déjà vécu par leurs grands frères et leurs grandes sœurs qui bien que diplômés se retrouvent sans emploi » (LINARD, 1997). C'est d'ailleurs à partir des événements de 1996 que la situation guyanaise changea radicalement.

En examinant les enjeux géopolitiques de la Guyane nous comprendrons les causes et les conséquences de cette crise et la double spécificité guyanaise. En effet elle est spécifique par rapport à la France parce qu'elle est un DOM et elle est spécifique par rapport aux DOM en raison de ses profondes particularités. L'étude sera complexe. Elle nécessitera la mobilisation d'un capital important d'informations non divulguées.

La géopolitique : pour une vision originale des spécificités

Nous voulons élaborer une méthode originale pour porter un regard nouveau sur la Guyane. Pour ce faire nous choisissons comme outils d'analyse les instruments de la géopolitique. Nous rejetons la géopolitique classique, notamment la géopolitique allemande et anglo-saxonne. La première s'inspire de RATZEL et de son disciple HAUSHOFER, auteurs qui recherchaient exclusivement, à travers la géopolitique, les conditions de pouvoir d'une Allemagne impériale. La *Geopolitika*, comme on l'appelait en Allemagne, était souvent qualifiée de géopolitique déterministe. Elle consistait à légitimer les poli-

tiques de puissance et d'expansion. La deuxième existe grâce à MAHAN et surtout MACKINDER. Ces derniers ont développé une pensée géopolitique, conforme aux inquiétudes anglaises face aux prétentions d'hégémonies continentales. Ce sont des thèses qui ne cadrent pas avec notre recherche. Elles occultent des éléments qui sont pour notre analyse indispensables. D'une manière générale, elles ne tiennent pas compte des facteurs humains, de la volonté des peuples, ni même de ceux qui les dirigent. De plus, les concepts développés à une époque, en fonction d'événements précis (la guerre notamment) sont flous et surannés. Les concepts du déterminisme, de l'espace comme unique élément de puissance et la notion de frontières figées, sont aujourd'hui obsolètes. Ces idéologies développées ont fait faillite et ont été disqualifiées au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Cette ancienne géopolitique a été condamnée comme étant une pseudo-science au service de buts d'agression et de conquête (COUTEAU-BEGARIE, 1995).

Nous rejetons également la géopolitique telle qu'elle est définie dans les dictionnaires. Pour *Le petit Robert*, la géopolitique est « l'étude des rapports entre les données naturelles de la géographie et la politique des Etats ». Selon le *Larousse*, la géopolitique est « une science qui étudie les rapports entre les données de la géographie des Etats et leur politique. La géopolitique exprime la volonté de guider l'action des gouvernements en fonction des leçons de la géographie ». Nous ne retiendrons pas ces éléments qui sont trop restrictifs, trop partiels. Aucune des deux définitions ne fait référence à l'histoire. Toutes deux cantonnent la géopolitique aux relations entre Etats et géographie, laquelle « étant prise dans son acceptation la plus limitative c'est-à-dire celle des « données naturelles » et de leurs effets sur les activités humaines. Il est évident que la répartition des terres et des mers, la forme des reliefs, la localisation des fleuves et des forêts sont des éléments que la géopolitique doit prendre en compte dans le développement de sa réflexion. Mais d'autres faits absents dans ces définitions, sont pourtant importants. Il s'agit des faits culturels, de la répartition des peuples, de l'aire d'extension des différents ensembles ethniques et linguistiques... » (Couteau-Begarie, 1995)

Il convient de noter que la deuxième définition présente la géopolitique comme une science or la science dégage des lois générales, ce que ne peut faire la géopolitique. C'est la géopolitique moderne qui nous intéresse. Elle a été introduite en Europe occidentale, principalement par un auteur français : LACOSTE⁷.

Cette géopolitique est présentée comme une méthode d'investigation. Contrairement à l'ancienne, ce n'est pas une science se voulant conseillère du prince avec des aspects normatif et impératif. C'est un savoir-penser l'espace terrestre et les luttes. La géopolitique moderne est fondée, dit-on, sur un pro-

7 Yves LACOSTE est un géographe qui a refondu dans sa revue *Hérodote* la géopolitique. Il a écrit de nombreux ouvrages dont le *Dictionnaire de géopolitique* 1993, réédité en 1995. Sur la géopolitique lire LACOSTE Yves, *Géopolitique des régions françaises*, 1996. Toujours du même auteur, *Vive la nation, destin d'une idée géopolitique*, 1997.

tole de questions permettant de décortiquer l'actualité qui se gangue d'imédiateté sans pour autant éliminer les faits. Cette technique de lecture des faits permet de dégager la trame des causes et objectifs aboutissant ainsi à une syntaxe des événements. Elle partage avec d'autres disciplines (la géographie, l'histoire, l'économie, l'ethnologie...) l'analyse, et par là même dégage le comportement des Etats (groupes sociaux) en recherchant le pourquoi et le comment de leurs attitudes. En utilisant cette méthode, nous pourrions cerner les motivations de la France à garder les DOM plus précisément la Guyane. C'est donc une méthode qui se prête bien à l'examen des spécificités des DOM (et de celles de la Guyane en particulier)⁸.

Selon Jean-Michel HOERNER dans *Géopolitique des territoires*, « les territoires deviennent au seuil du troisième millénaire de plus en plus des enjeux fondamentaux. C'est la manière dont on les définit, dit-il, qui le prouverait ». C'est donc l'approche analytique qui permet de faire émerger l'aspect fondamental de l'enjeu. Il faut par conséquent choisir un cadre théorique adapté. Pour le cas qui nous concerne, c'est la géopolitique qui semble la plus appropriée. Elle nous donnera la possibilité d'établir la valeur géopolitique de la Guyane, sachant que tout territoire est au fil du temps réévalué. Bertrand BADIE dans *La fin des territoires* écrit que « la fin des territoires ne consacre pas l'abolition des espaces, au contraire ceux-ci ne cessent avec la mondialisation d'être réévalués dans leur diversité et leur souplesse ». Ramené à notre cas, nous comprenons qu'il faut donc prendre en considération les événements se déroulant dans le monde pour définir au mieux cette valeur géopolitique de la Guyane. Là encore la géopolitique nous conforte dans notre position puisqu'elle est avant tout un outil d'analyse des relations internationales et de l'évolution des situations problématiques. En général la géopolitique étudie les actions des territoires indépendants.

Le premier aspect original de l'analyse sera d'étudier, à partir des outils de la géopolitique, la situation d'un territoire non indépendant, français et outre-mer. Nous puiserons des éléments dans des discours et écrits politiques. Il s'agit notamment de Jean-Emile VIÉ avec *Faut-il abandonner les DOM ?*, de Georges-Aristide LOUISOR avec *L'Europe tropicale*, de Paulin BRUNÉ avec *Mon Dieu que vous êtes Français...*, de Patrice MOUREN-LASCAUX avec *La Guyane*, d'Ernest MOUTOUSSAMY avec *Les DOM TOM, enjeu géopolitique économique et stratégique*, de Jacques ZILLER avec *Les DOM TOM* et pour les universitaires, l'ouvrage dirigé par Maurice BURAC *Guadeloupe, Martinique et Guyane dans le monde américain*. Tous ces ouvrages aboutissent à une même conclusion : les DOM et les TOM présentent un ensemble d'intérêts pour la

8 Voir LOROT Pascal, *Histoire de la géopolitique*, 1995 et *La géopolitique*, 1997. Consulter THUAL François, *Géopolitiques au quotidien*, 1993 et du même auteur *Méthodes de la géopolitique*, 1996. De MOREAU-DEFARGES Philippe, *Introduction à la géopolitique*, 1994. Voir les écrits du général GALLOIS sur la géopolitique traditionnelle de la France tels que *Géopolitique, les voies de la puissance*, 1990 et *La France sort-elle de l'Histoire ?*, 1998. Concernant les ouvrages plus récents lire CHAUPRADE Americ, *Introduction à l'analyse géopolitique*, 1999, Ellipses, Paris.

France. Mais à l'instar de certains auteurs d'articles sur le thème, les auteurs d'ouvrages se contentent de mentionner les enjeux géopolitiques des DOM ou de les présenter brièvement. Il n'y a pas d'analyse excavée sur les différents points. Dans le livre de VIÉ, seule la francophonie, comme élément distinctif des autres ouvrages, est citée à la fin du dernier chapitre. Les attentes créées par l'intitulé sont loin d'être satisfaites. Ce livre semble plutôt être une présentation simple de l'évolution institutionnelle, économique et sociale des DOM. Les potentialités de ceux-ci sont inexistantes dans cette œuvre contrairement aux écrits de LOUISOR et de MOUREN-LASCAUX, même si là encore les éléments nous intéressant font l'objet d'un ou de deux paragraphes seulement. Seuls les travaux du député maire MOUTOUSSAMY se démarquent des autres par l'apport d'éléments. Mais il faut signaler que son champ d'analyse concerne les DOM et les TOM d'une part et que d'autre part ce livre a été écrit dans les années 80, période très mouvementée pour les DOM. Il nous appartiendra de vérifier la véracité et l'actualité des éléments avancés. Concernant le livre de BURAC (ensemble de communications présentées en 1992 intitulé *La Guadeloupe, la Martinique, et la Guyane dans un monde Américain, réalités d'hier, mutations d'aujourd'hui, perspectives 2000*), il est à plusieurs égards intéressant car il offre un panel d'informations sur les DOM qui peuvent être de nos jours encore utilisées dans une argumentation. Signalons que l'article du professeur Michel Louis MARTIN « La France dans la Caraïbe : la fonction géopolitique des départements français d'Amérique » offre des éléments fort pertinents et utiles pour l'examen des enjeux géopolitiques de la France d'outre-mer⁹.

La **deuxième originalité** de la méthode résidera dans le fait que les enjeux géopolitiques de la Guyane seront dégagés à partir des potentialités mais surtout à partir des perceptions des acteurs choisis. Il s'agira de rechercher la valeur géopolitique et le rôle de ce département en fonction de la définition donnée, non seulement par l'Etat français et la population de la Guyane, mais aussi par les Etats frontaliers car la Guyane baigne dans un environnement géopolitique très particulier : territoire français et morceau du continent sud-américain. La définition du territoire que nous recherchons est celle que LACOSTE appelle la **représentation**. Par représentation il faut entendre « l'ensemble des idées des perceptions collectives d'ordre politique, religieux ou autre qui animent les groupes sociaux et qui structurent leur vision du monde. Ce concept de représentation vise à montrer comment cette perception se transforme elle-même en justification d'action et en inspiration de postures géopolitiques » (THUAL 1996 : 14).

Avec la méthode de LACOSTE, on tente de retrouver au travers des représentations plus ou moins conscientes qu'ont les dirigeants d'un pays les motivations de comportements marqués soit par une volonté d'agression, soit par des réflexes défensifs voire tout simplement par la volonté de maîtriser le ter-

9 Les références détaillées des livres cités sont inscrites dans la bibliographie.

ritoire. Les travaux de THUAL¹⁰ vont dans le même sens que ceux de LACOSTE. Selon lui, la géopolitique « identifie les acteurs en présence, analyse leurs motivations, décrit leurs intentions, repère les alliances en gestation ou les alliances en voie de dislocation au niveau local, régional, continental ou international » (THUAL 1998 : 615). C'est là l'horizon méthodologique de la géopolitique lequel peut se résumer en d'autres termes : « Chaque fois que la situation semble complexe ou qu'il y a tension, conflit, guerre, négociation crise, il faut se poser les questions : qui veut ?, avec qui ?, comment ? et pourquoi ? »

A partir du concept de représentation de LACOSTE et de la grille de questionnement de THUAL, nous mettrons en lumière l'estimation géopolitique de la Guyane selon la France, le Brésil, le Surinam, les Guyanes anglophones et l'Europe... Nous déterminerons leurs ambitions et les actions mises en place pour les réaliser. Ainsi nous offrirons à la nouvelle question : « Pourquoi maintenir la Guyane au sein de la République française ? » une réponse plus riche que celle qui ne prend en compte que les aides apportées par la France.

La **troisième originalité** de l'analyse concerne la confrontation des représentations :

- celle de la France et de l'Europe par rapport aux Etats frontaliers.
- Celle de la France par rapport à celle de la population guyanaise.
- Celle du gouvernement français par rapport à celle des exécutifs régionaux.

Nous verrons s'il y a convergence ou divergence des perceptions au niveau des Etats et nous mettrons l'accent sur les points divergents. Pour détecter les divergences nous irons jusqu'à rechercher l'origine des frontières. Selon FOUCHER, l'orogénèse, c'est-à-dire la science de la formation des frontières, éclaire non seulement sur les champs de force structurant les relations interétatiques mais contribue aussi à mettre à jour la relativité de la notion de frontière.

Par ailleurs, sachant que la population de la Guyane est multiculturelle et que, comme nous le rappelle Bertrand BADIE l'heure est à la quête identitaire qui remet en cause l'ordre territorial, ce sera l'occasion de rechercher les indications sur les éventuels conflits ou tensions existant dans le département. Nous vérifierons si, comme le dit BADIE le « territoire est de plus en plus admis comme un support d'une identité politique citoyenne et si elle est de plus en plus tolérée ou réclamée comme un instrument d'une identité religieuse ou ethnique » (BADIE, 1995 : 254).

10 François THUAL est directeur adjoint de l'institut de relations internationales et stratégiques. Il enseigne dans le cadre d'un DESS de géopolitique et a entrepris depuis plusieurs années une réflexion de refondation de la géopolitique.

La **quatrième et dernière originalité** de l'étude est le champ temporel choisi¹¹. Nous examinerons les enjeux sur une longue période (de 1604 à nos jours) pour obtenir une vision, la plus exacte possible de la réalité des enjeux en période coloniale, et actuellement.

L'ouvrage s'articule autour de trois axes. Les enjeux géopolitiques de la Guyane en période coloniale doivent être analysés dans un premier temps pour découvrir non seulement les représentations d'antan de la Guyane mais aussi les périls géopolitiques (externes) actuels qui l'affectent (**Partie I - Evolution des enjeux et perils frontaliers**). L'examen des enjeux géopolitiques de la Guyane contemporaine, différents de ceux d'autrefois et les conflits d'intérêts (internes) permettront de mettre en exergue les conséquences de l'utilisation des atouts guyanais en Guyane (**Partie II - Exploitation des atouts guyanais et conflits d'intérêts**). Ceci nécessitera ensuite, l'examen de la réaction des Guyanais face à ces enjeux géopolitiques. Nous nous projetterons dans l'avenir en rendant compte des souhaits et revendications des élus guyanais quant au changement institutionnel et en décortiquant les propositions du gouvernement français sur la question (**Partie III - Vers une évolution institutionnelle de la Guyane**). Nous comprendrons alors que c'est à travers l'étude des enjeux géopolitiques de la Guyane que l'on saisit le mieux la valeur géopolitique du département, la raison pour laquelle la France souhaite conserver ce territoire et les éléments qui poussent aujourd'hui les Guyanais à solliciter un nouveau statut tout en demeurant dans la République française.

11 L'analyse géopolitique peut aller du général au particulier et inversement. Elle saisit l'événementiel, le conjoncturel, le court terme, le moyen terme et le long terme. Elle fait un va-et-vient entre l'instant présent et les faits annuels par exemple. Elle explique pourquoi les Etats désirent tant toujours plus de territoires. Lire THUAL François, *Le désir de territoire*, 1999, Ellipses.